

PRINCIPES MECENAT ET PARRAINAGE DU GROUPE NEXTER

Dans le cadre de son programme de compliance, NEXTER a mis en place des politiques et procédures relatives à la prévention de la corruption et au trafic d'influence dans ses activités.

La Politique Mécénat et Parrainage s'inscrit dans le cadre de la politique globale du Groupe de prévention de la corruption. Elle précise et complète les principes édictés dans la Charte Ethique du Groupe et le Code de Conduite.

Le Groupe s'efforce à conduire ses activités de façon exemplaire en s'appuyant sur des principes d'éthique, de responsabilité individuelle et d'entreprise.

Le Code pénal français, la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales signée en 1997 et la Convention des Nations-Unies contre la corruption, entrée en vigueur en 2005, prohibent la corruption et régissent les obligations des entreprises en matière de prévention de la corruption.

NEXTER se conforme à l'ensemble des lois, règlements et réglementations applicables à ses activités, qu'elles soient nationales ou étrangères.

Tous les collaborateurs de la société NEXTER, ainsi que ses sociétés Partenaires, se doivent de respecter ces principes.

Les opérations de mécénat et de parrainage comportent des risques inhérents à la conduite des affaires. Ces contributions financières sont susceptibles d'être détournées de leur finalité initiale et de dissimuler l'octroi d'un avantage indu à une entité ou un individu. Dans ces circonstances, une action de parrainage ou de mécénat peut être interprétée ou constituer un acte de corruption ou de trafic d'influence

Le cas échéant, l'intégrité de NEXTER serait remise en cause et sa réputation profondément altérée.

Le mécénat est assimilable à un don (en numéraire, en nature ou en compétence) sans contrepartie équivalente, directe ou indirecte, accordé à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général.

Le parrainage est un soutien matériel ou financier apporté à une manifestation, une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct. Le parrainage constitue la traduction française du terme « sponsoring ».

Toutes les opérations de mécénat et parrainage effectuées par NEXTER doivent impérativement respecter les principes suivants :

- **Conformité** : Strict respect des lois françaises et étrangères applicables.
Les opérations réalisées au bénéfice d'un organisme soutenant une activité illégale sont strictement prohibées.
- **Finalité** : La finalité exclusive demeure le respect de la stratégie de communication de NEXTER ou et de ses engagements citoyens auprès de la société civile. Le choix du projet ou de l'activité soutenue doit être dicté par des considérations objectives et ne doit, en aucun cas, être orienté par l'intérêt personnel d'un collaborateur.
- **Neutralité** : NEXTER entretient un principe de neutralité dans l'étude des demandes de mécénat ou de parrainage.
L'utilisation des ressources de l'entreprise ou l'octroi de dons ou contributions financières pour soutenir, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, des activités politiques, religieuses ou philosophiques est strictement interdit.
- **Contractualisation** : Des conventions sont signées avec les organismes bénéficiaires.
Les opérations de mécénats et parrainages doivent être accompagnées de documents justificatifs. NEXTER se laisse la possibilité de suspendre les paiements en cas d'utilisation frauduleuse des ressources.
- **Transparence** : Toute opération de mécénat ou de parrainage approuvée doit être documentée et enregistrée avec précision dans les livres comptables. NEXTER doit être en mesure d'assurer la traçabilité de l'ensemble des opérations de mécénat ou de parrainage.
- **Cadeaux et invitations** : Dans l'hypothèse où des collaborateurs sont invités à assister à l'évènement soutenu par NEXTER dans le cadre de l'opération de mécénat ou de parrainage, se référer à **la Politique Cadeaux et Invitations** du Groupe NEXTER.